

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex**

Extrait du registre des arrêtés du Président

N° 2016-11

MC/HD

OBJET : Examen professionnel d'avancement au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial principal, session 2016 – National. Composition du jury.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-490 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,

Vu le décret n° 2013-644 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 15 du décret n° 2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2014-286 du 7 juillet 2014 portant délégation de signature à Mme Muriel GIBERT, directeur général adjoint,

Vu l'arrêté n° 2015-168 du 10 juin 2015 portant ouverture de la session 2016 de l'examen professionnel d'avancement au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial principal,

Vu l'arrêté n° 2015-411 du 11 décembre 2015 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2016,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie « B »,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2016 de l'examen professionnel d'avancement au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial principal,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2016 de l'examen professionnel d'avancement au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial principal se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux

Christine LAGRAIS, représentante du CNFPT

Véronique VASLOT, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP

Collège des personnalités qualifiées

Nadir KITATNI, suppléant de la Présidente du jury, attaché territorial à Achères

Edouard PRONO, directeur de l'EHPAD de Bagnolet/Romainville

Collège des élus locaux

Viviane VAN DE POELE, Présidente du jury, conseillère municipale déléguée de Romainville

Saïd YAHIA-CHERIF, conseiller municipal délégué de Noisy-le-Sec

Fait à Pantin, le 14 janvier 2016

Pour extrait conforme,

Pour Le Président et par délégation,

Le Directeur Général Adjoint,

Publié ou notifié le 29 JAN. 2016
Reçu par le représentant de
l'Etat le : 29 JAN. 2016
Certifié exécutoire



Muriel GIBERT

Pour le Président, par délégation,
Le Chef du Service Secrétariat général
et Commande publique



Laurent CHEYROI